



**COMMUNE
DE
VEYTAUX**

**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen du préavis 06/2016, déposé par voie d'urgence, présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 2 mai 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 37'500.00 au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection d'un mur de soutènement au chemin de Plan-Manon.

Rapporteur : M. Thierry Foretay

Membres : M. Alexandre Koschevnikov
M. Pascal Mason

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie sur place le jeudi 7 avril en présence de M. Guy Taroni, municipal des travaux, qui nous a fait constater l'état franchement défectueux d'une fraction importante de ce mur. Il a également répondu à nos questions, ce dont nous le remercions.

La commission partage le point de vue exprimé dans le préavis sur le côté « impératif et urgent » des travaux d'entretien d'un mur qui risque l'effondrement sur l'un de ses segments. Il ne fait pas de doute que la sécurité des usagers doit être préservée, d'autant que cette ruelle, pentue et étroite, accueille un trafic non négligeable et parfois des poids lourds.

Ainsi, il est nécessaire de reprendre une longueur de 15 mètres dudit ouvrage et d'assurer au mieux sa résistance par l'emploi de béton armé, ce qui n'était pas le cas à l'origine. A cet égard, la commission souhaiterait, avec l'aval exprimé du municipal, que le « sabot de soutien » du mur projeté soit quelque peu étendu du côté amont, afin de consolider encore la fondation du soutènement.

Pour le reste, la nature et les modalités des travaux n'étant pas contestées, de même que le devis présenté – examiné par notre spécialiste M. A. Koschevnikov – qui est le résultat de trois offres concurrentes dont les estimations sont proches, la commission peut se rallier sans réticence à la somme totale communiquée pour ce travail, soit un engagement de CHF 37'500.00. Notons encore que ce montant inclut la surveillance technique du chantier lors de la réalisation des travaux, qui entraîneront quelques perturbations pour les usagers, une raison pertinente pour que le délai d'exécution prévu soit bien respecté.

Le financement de cette restauration étant assuré et les modalités connues et admises, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'adhérer aux conclusions du préavis.

CONCLUSION

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Vu le préavis 06/2016 de la Municipalité du 4 avril 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 37'500.00 au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection d'un mur de soutènement au chemin de Plan-Manon,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

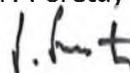
Décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux urgents liés à la réfection d'un mur de soutènement au chemin de Plan- Manon ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 37'500.00 au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit de CHF 37'500.00 par un prélèvement au fonds de réserve pour l'entretien des routes (compte 9281.43) ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom de la commission

Le Rapporteur

T. Foretay



Veytaux, le 13 avril 2016